

Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir
15 Place de la République
28019 CHARTRES cedex.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre rappel concernant le retour de l'enquête de prévision des effectifs pour la rentrée 2007.

Je me permets de vous répondre sous-couvert de mon organisation syndicale et de ses élus du personnel.

Je ne vous ai en effet pas transmis ce document. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un refus, mais les prévisions d'effectifs font partie des documents que je bloque dans le cadre de l'action collective des directeurs d'école.

C'est un moyen que j'utilise pour exprimer mon inquiétude sur le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école.

Je tiens cependant à vous informer que, dans le même temps, j'accomplis quotidiennement l'essentiel de ma mission : j'enseigne, j'organise, je réunis, je planifie, je coordonne. Mais, répondant à une consigne syndicale, je ne vous transmets pas certains documents.

Ce mouvement revendicatif est directement lié à la difficulté de l'exercice d'une fonction pourtant essentielle à nos écoles.

En ce qui me concerne, je vous confirme que je n'entends pas suspendre mon action, tant que le Ministère n'aura pas répondu de manière satisfaisante aux questions soulevées.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon entier dévouement au service public d'Education.

A, le décembre 2006,